CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E96236** **VALABLE JUSQU'AU** **21/05/2027**

ÉDITÉ LE 04/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/03/2004

Raison sociale : VIANO BTP

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/02/2020

Capital : 19 995

56 ROUTE DE TOURS
36700 CHATILLON SUR INDRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHATEAUROUX 2012B00281

Siret : 452 849 086 00031

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6108150

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 514557D1247000 / 001 297099/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 514557D1247000 / 001 297099/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 02 54 38 71 69 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
2B (933 031 122) / BLANCHET NICOLAS PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.vianobtp.fr

E-mail : contact@vianobtp.fr

Effectif moyen : 52 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 18 030 458 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1311	Terrassements - fouilles (Technicité courante)	17	04/05/2023
2113	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité supérieure)	35	04/05/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/05/2026 16:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.